

MOTION du 27 mars 2006

Le SYMEN et les projets de prolongement de l'autoroute A 12

Notre région est aujourd'hui concernée par les projets de prolongement de l'autoroute A12 entre Trappes et Les Essarts le Roi.

Le **Syndicat Mixte de l'Etang des Noés** (SYMEN créé début 1993) qui regroupe les quatre collectivités (Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines , communes de Coignières , Maurepas et du Mesnil Saint Denis)de son bassin versant « ***a pour objet d'assurer la qualité de l'eau de l'étang des Noés .La qualité de l'eau à obtenir est celle qui permet le maintien de la faune et de la flore »***

Tous les tracés (hormis ceux utilisant la RN10) proposés par la DDE débouchent (après avoir longé la Zone d'Activités de Trappes-Elancourt) face à l'Etang des Noés . Ensuite :

- Le tracé 2A (ainsi que 2A') passe à environ 200 mètres des bords nord et nord-est de l'étang.
- Le tracé 3C passe à environ 1000 mètres du bord sud-est de l'étang.
- Le tracé 2D passe à environ 50 mètres de l'angle sud de l'étang.
- Le tracé 2C' longe à environ 50 mètres le bord sud-ouest de l'étang en empruntant le tracé de la rigole sud (aqueduc).

Dans tous ces cas un échangeur important avec la RD58 est également très proche.

Nulle part dans le dossier réalisé par la DDE, il n'est mentionné l'étang des Noés comme un élément important du patrimoine hydraulique.

Or cet étang est considéré comme un patrimoine naturel (ZNIEFF), culturel, paysager, hydraulique de la région et fait l'objet d'attention particulière notamment en ce qui concerne la qualité de son eau (à cause de pollutions précédentes).

Le SYMEN veut, par la présente motion, attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de prise en compte de ce patrimoine. Il souhaite donc être formellement consulté au fur et à mesure de l'avancement éventuel d'un projet.